

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire le 19 mai 2019, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 18H 00.

M. DUCLOS rappelle qu'en vertu de l'article 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) la séance au cours de laquelle est procédée à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. M. DUCLOS appelle donc Mme Annie NAVARRE à présider le début de séance.

Mme NAVARRE, doyenne des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée. Elle propose Laura FINI comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle procède à l'appel nominal des membres, dénombre trente-deux conseillers présents et constate que la condition du quorum est remplie.

**PRESENTS** : AGNES Jean-François, ANTUNES Arminda, ARIAS Fanette, BITEAU Marie-Pierre, BORIES Pascal, CAZES Josette, CAZES Yves, DEGOUL Annette, DUCLOS Jean-Yves, FAUVERNIER Isabelle, FINI Laura, GASTO-OUSTRIC Magali, GIRAUDO Sébastien, GUERGUIL-NICOLAS Mireille, GUILLERMIN Joël, HEUILLET Eric, IMBERT Frédéric, ISASI Manuel, LACOUZATTE Didier, LOUIS Yves, MALET Béatrice, MARQUERIE Corinne, MORENO Nathalie, NAVARRE Annie, PINET Alain, PUYMEGE Vincent, RAULET Isabelle, RICOUL Céline, RIERA Evelyne, SAFORCADA Pierre, SENAC Jean-François, SOUYRI Jean-Luc

**ABSENT** : CAMPO-CASTILLO Benoît

A donné procuration :

CAMPO-CASTILLO Benoît	à	GASTO-OUSTRIC Magali
-----------------------	---	----------------------

-----

### ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de Mme NAVARRE, doyenne d'âge, les conseillers municipaux sont invités à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal élit le maire au scrutin secret.

Deux assesseurs sont désignés par le Conseil municipal à l'unanimité : Mme GASTO OUSTRIC et Mme RAULET.

Jean-Yves DUCLOS présente sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe de scrutin dans l'urne.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	28
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

M. Jean-Yves DUCLOS ayant obtenu 28 voix est proclamé maire et est immédiatement installé.

-----

M. le Maire prend la présidence de la séance.

## FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En préambule M. le Maire remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée. Il a une pensée forte pour les électeurs qui se sont déplacés pour le scrutin du 15 mars 2020 ainsi que pour ceux qui n'ont pas pu venir. Il rappelle que les élus du conseil municipal représenteront tous les Saint-Gaudinois.

M. le Maire souligne le succès de son équipe (plus de 70 % des voix) lors de ces élections faisant suite au travail important engagé par la municipalité sortante. Il rappelle les difficultés financières rencontrées à son arrivée en 2014 ainsi que la présence de nombreux dossiers risqués (Prêts toxiques, achat de l'ancien centre commercial Leclerc, la garantie d'emprunt Epicure de 9 millions d'euros), sans oublier la perte du loyer annuel d'un million d'euros de la Gendarmerie Mobile. Il énumère également les différentes réalisations (30 millions d'euros d'investissement) engagées par la municipalité comme le Complexe Aqualudique, la restauration de la Collégiale, la Halle aux Grains, le Musée, la Salle de Spectacles, les entrées de ville, la Maison de Santé, la modernisation de l'abattoir ainsi que les différents travaux (écoles, voirie, quartiers). M. le Maire remercie le personnel municipal ainsi que l'ensemble des élus et les responsables du milieu associatif qui ont assuré la continuité du service public durant la phase de confinement. Une prime pour le personnel municipal qui a exercé sa mission durant le confinement sera proposée au prochain Conseil Municipal. Il rappelle la volonté du Conseil Municipal de soutenir le tissu économique local par le vote d'une subvention exceptionnelle à l'attention de l'association des commerçants suite à la crise sanitaire Covid-19 (30 000 euros).

M. le Maire précise qu'il souhaitait qu'en ce début de mandat tous les élus aient un point financier complet sur la situation de la Collectivité en présentant le bilan 2019 et de proposer ce soir un débat d'orientation budgétaire participatif, sans vote. Il propose qu'après avoir recueilli toutes les informations et observations de l'assemblée, le débat d'orientation budgétaire soit soumis pour approbation au Conseil Municipal suivant.

Il énonce également deux dossiers importants pour le territoire comme le Campus Connecté et la dernière tranche des travaux de la piscine. M. le Maire souhaite l'installation rapide de l'Office du Commerce et de l'Artisanat dont la création devrait voir le jour avant la fin de l'année et laisse la parole à M. LOUIS qui déclare:

« Bonjour à toutes et à tous,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les agents territoriaux,  
Tout d'abord je voudrais adresser mes premières pensées à la population Saint-Gaudinoise qui traverse cette difficile période de crise sanitaire de Covid 19, ainsi qu'au personnel municipal qui a œuvré dans ce contexte particulier.  
L'installation d'un conseil municipal est un moment important dans la vie démocratique. Vous comprendrez que par respect pour notre électorat qui ne vous a pas choisis, nous nous sommes abstenus sur l'élection du Maire et des Adjointes.  
La démocratie s'est exprimée.  
Le 1<sup>er</sup> magistrat de la ville et son conseil Municipal sont légitimés.  
Félicitations à Monsieur le Maire pour son élection.  
C'est une nouvelle page qui va s'ouvrir pour les Saint-Gaudinoises et les Saint-Gaudinois, mais n'oublions pas que près de 57,91 % d'électeurs n'ont pas participé à cette élection, certes je le rappelle dans un contexte particulier de crise sanitaire. .  
Je l'ai dit le soir de l'élection, nous nous inscrivons dans une opposition participative et constructive. Par le passé, nous avons souffert d'affrontements directs, à la limite de l'acceptable. Certes l'opposition s'opposera, non pas par principe, mais par des propositions constructives, favorisant le débat d'idées qui doit être une règle de fonctionnement démocratique sans que personne n'y prenne ombrage.

Nous ne serons pas toujours d'accord mais nos échanges, nos divergences doivent se passer dans un respect mutuel.

C'est mon souhait de **sortant**.

Les vieux démons, que nous avons chassés et exorcisés, les vieilles querelles du passé n'ont aucun sens aujourd'hui et ne donnent pas une image positive aux administrés.

Il ne faut pas s'étonner qu'avec de tels comportements les citoyens se détournent de la politique.

La vie citoyenne de la cité doit guider l'action des uns et des autres tournée vers le bien commun.

Aujourd'hui on demande beaucoup aux Maires. L'État a besoin de ces alliés sans qui le pays peut basculer dans un KO dont il ne se remettra pas.

Soyons dignes et à la hauteur de l'enjeu.

Redonnons ses lettres de noblesse à cet exercice démocratique. C'est ce pourquoi les uns et les autres avons été élus.

Bonne mandature, et que la diversité et la pluralité démocratique s'exprime.

Je vous remercie. »

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la Ville de SAINT-GAUDENS un effectif maximum de neuf adjoints.

Il vous est donc proposé la création de neuf postes d'adjoints comme lors du mandat précédent.

Abstentions: Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

----

### **ELECTION DES ADJOINTS**

M. le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection de neuf adjoints.

Il précise que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Il précise également que la liste présentée doit respecter l'alternance homme-femme. Deux assesseurs sont désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal: Mme GASTO OUSTRIC et Mme RAULET.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom dépose son enveloppe de scrutin dans l'urne.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	28
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Les candidats figurant sur cette liste ayant obtenu 28 voix, ils sont proclamés adjoints :

1 <sup>er</sup> adjoint	Jean-Luc SOUYRI
2 <sup>ème</sup> adjoint	Magali GASTO OUSTRIC
3 <sup>ème</sup> adjoint	Eric HEUILLET
4 <sup>ème</sup> adjoint	Isabelle RAULET
5 <sup>ème</sup> adjoint	Alain PINET
6 <sup>ème</sup> adjoint	Josette CAZES
7 <sup>ème</sup> adjoint	Joël GUILLERMIN
8 <sup>ème</sup> adjoint	Evelyne RIERA
9 <sup>ème</sup> adjoint	Pierre SAFORCADA

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

M. le Maire indique les délégations de fonction qui seront octroyées aux adjoints :

Jean-Luc SOUYRI	Culture et communication
Magali GASTO OUSTRIC	Commerce, économie, tourisme et vie du centre ville
Eric HEUILLET	Sports, vie associative et nouvelles technologies
Isabelle RAULET	Administration générale et démocratie participative
Alain PINET	Santé et affaires sociales
Josette CAZES	Enseignement et affaires scolaires
Joël GUILLERMIN	Sécurité, travaux et propreté
Evelyne RIERA	Vie dans les quartiers, environnement, urbanisme
Pierre SAFORCADA	Ressources humaines et événementiel

ADOPTE

-----

#### LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. le Maire lit la Charte. Mme FAUVERNIER précise qu'elle souhaite intervenir à l'issue de son discours. La charte n'étant pas une délibération l'assemblée prend acte de la lecture.

Mme Fauvernier prend la parole part une déclaration générale des élus de l'opposition :  
 « M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,  
 Bien entendu nous adhérons totalement à la charte des élus qui vient d'être lue. Nous les élus d'opposition souhaitons présenter aujourd'hui la manière dont nous concevons notre mandat, porter le sens, confronter les idées, agir et mettre en mouvement. Les missions d'élus d'opposition que nos nous sommes fixées pour ce mandat sont les suivantes : Faire de la veille sur ce qui se passe dans notre ville sur les projets de la majorité, être disponible et à l'écoute des besoins, des demandes de

la population et les porter jusqu'au conseil municipal. Travailler les dossiers proposés par la majorité, porter nos propositions alternatives de manière constructive. Nous attachons une importance fondamentale au fonctionnement démocratique, à la représentation de toutes les citoyennes, de tous les citoyens de Saint-Gaudens. Aussi au coeur de notre vie municipale pour que la démocratie puisse fonctionner pleinement et pour servir l'intérêt général nous demandons le respect de tous les élus qu'ils soient dans la majorité ou l'opposition et le respect des règlements applicables et des droits. Nous souhaitons que durant toute cette mandature les conditions soient réunies pour un travail engagé au service de la population de notre ville. »

Mme FAUVERNIER fait suite avec une déclaration complémentaire des élus d'opposition :

« Les élus d'opposition sont pour le respect des règles et la démocratie. Les élus d'opposition ont sollicité la Sous-Préfète de Saint-Gaudens pour recueillir son avis sur une situation qui nous semble dans le non respect des droits de l'opposition et des règles sanitaires. Les modalités de mise en place de ce conseil municipal d'installation nous ont clairement posé question dans son ordre du jour comprenant vingt points dont quatorze qui ne sont pas liés à l'installation du conseil. Nous sommes aujourd'hui dans un conseil d'installation pour lequel le délai de convocation est de trois jours francs au lieu de cinq jours francs pour un conseil régulier. L'ordre du jour défini et validé par le Maire est en écart de la directive du Ministère de la Cohésion des Territoires datée du 15 mai 2020 qui stipule les modalités d'installation du conseil municipal dans le contexte sanitaire du Covid-19. En effet quatorze points à l'ordre du jour sur les vingt proposés ne sont pas en relation avec l'installation et le fonctionnement du conseil municipal. Quatorze dossiers importants et volumineux engageant les actions municipales de l'année 2020 : les budgets, les résultats, le débat d'orientation budgétaire 2020, les travaux de la piscine et les financements associés, la validation du projet i-campus. Ces dossiers importants doivent être instruits avec l'importance qu'il se doit, a fortiori par les élus de l'opposition. Le choix effectué par le Maire de traiter ces sujets lors du conseil d'installation a pour effet de réduire le délai d'étude et d'examen de ces dossiers de cinq à trois jours pour les élus, donc de réduire presque de moitié les possibilités d'approfondissement de la part de l'opposition, donc de limiter le fonctionnement démocratique. M. le Maire disposait de deux possibilités : convoquer un conseil municipal d'installation avec un délai de cinq jours francs pour le respect du travail des élus. Deuxième possibilité, convoquer un conseil municipal d'installation puis un deuxième conseil à distance en visioconférence pour respecter les préconisations du Conseil Scientifique. Cela aurait laissé la possibilité aux élus, notamment de l'opposition, de travailler normalement. Cela aurait permis au Maire d'être conforme aux règles fixées par l'État dans l'installation des conseils municipaux, de respecter les droits de l'opposition et de permettre un véritable fonctionnement démocratique. »

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT, la première réunion suite au renouvellement général du conseil municipal doit être convoquée en respectant un délai de trois jours francs, c'est ce qui a été fait. De plus, contrairement à ce que dit Mme FAUVERNIER, la circulaire ministérielle du 15 mai 2020 permet d'inscrire à l'ordre du jour de cette première séance d'autres points que l'élection de l'exécutif. Cette circulaire rappelle que l'inscription d'autres points à l'ordre du jour ne nécessite pas d'anticiper l'envoi de la convocation qui doit donc respecter le délai de trois jours francs. Enfin, un Arrêt de la Cour d'Appel Administrative de Versailles en date du 6 juin 2019 (n°16VE02732) confirme cela.

M. le Maire précise qu'il a inscrit des questions essentielles et urgentes notamment une subvention exceptionnelle pour l'Association des commerçants, le dossier Campus Connecté et les travaux de la piscine. En ce qui concerne les questions financières, seulement le bilan 2019 permettant notamment de récupérer le FCTVA sera soumis au vote. En ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire 2020, c'était seulement un débat participatif non soumis au vote, permettant d'associer la minorité aux orientations stratégiques de la commune.

Si les élus de l'opposition le souhaitent, M. le Maire propose de retirer la question sur le débat d'orientation budgétaire et de la reporter au prochain conseil municipal puisque cette question n'était pas soumise au vote.

Mme FAUVERNIER répond en précisant que la tenue du conseil n'en était pas à quelques jours près vu les complications sanitaires et qu'il aurait pu se tenir en visioconférence sans interférer sur la nature des dossiers importants.

M. le Maire précise que les questions de délégation et d'indemnités des élus n'ont pas été inscrites à ce conseil alors que la loi le permettait car considérées comme non prioritaires. Il demande aux élus de l'opposition leur décision sur le report éventuel de la question numéro quatorze relative au débat d'orientations budgétaires participatif.

Mme FAUVERNIER répond qu'après concertation l'opposition demande le report de cette question au prochain Conseil Municipal.

La réponse est entendue, M. Le Maire décide du report de la question quatorze au prochain conseil. Comme le demande l'opposition il n'y aura donc pas de débat d'orientations budgétaires participatif.

-----

M. le Maire, par le biais d'une rétroprojection et d'un document, présente à l'ensemble des élus une synthèse des comptes administratifs de la commune ainsi que les principaux investissements 2019. Cette présentation démontre le redressement financier de la commune.

Mme MARQUERIE précise que les élus d'opposition refusent de voter sur les questions financières pour un premier conseil reprochant également l'absence de commission des finances. Mme MARQUERIE souhaite que cette intervention soit notée au procès verbal de la séance (refus du vote).

**BUDGET PRINCIPAL  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL  
DE L'EXERCICE 2019**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2019.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Municipale avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

-----

**BUDGET BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL  
DE L'EXERCICE 2019**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2019.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Municipale avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

----

**BUDGET ABATTOIRS**  
**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL**  
**DE L'EXERCICE 2019**

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2019.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Municipale avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

----

M. le Maire propose de désigner M. SOUYRI pour présider la séance lors du vote des comptes administratifs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme MARQUERIE affirme que les élus de l'opposition contestent le principe politique de construction du budget et de son exécution qui est essentiellement de faire des économies de personnel et de diminuer l'ensemble des services à la population. L'opposition conteste également qu'une partie des investissements soit affectée au seul contribuable de Saint-Gaudens alors qu'elle pourrait être répartie sur l'ensemble de la Communauté de Communes notamment pour le Complexe Aqualudique et le Musée.

M. le Maire répond qu'à partir de 2014 la diminution de la masse salariale n'était pas un choix politique mais une contrainte au regard de la situation financière préoccupante de la commune.

M. IMBERT intervient en demandant à M. le Maire pour quelles raisons diminuer encore la masse salariale alors que la situation financière est rétablie et affirme qu'il s'agit d'un choix politique.

M. le Maire rappelle les contraintes budgétaires des Collectivités Territoriales et plus particulièrement celles de Saint-Gaudens en 2014 et confirmées par la Chambre Régionale des Comptes.

M. IMBERT insiste sur le terme de « choix » et précise que ces suppressions de poste contribuent à l'appauvrissement de la ville.

Mme GASTO OUSTRIC rappelle que la discussion dévie sur la question quatorze qui a été reportée.

M. le Maire quitte la séance comme l'exige la réglementation pour les trois questions qui suivent.

-----

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

M. SOUYRI est désigné Président de séance et présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le vote du budget primitif 2019 en date du 25 mars 2019,

Considérant le vote de la DM n°1 lors de la séance du 18 juillet 2019,

Considérant le vote de la DM n°2 lors de la séance du 4 novembre 2019,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance avant le vote,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2019

• Résultat de fonctionnement :	2 160 711,60 €
• Résultat d'investissement :	- 1 877 972,41 €
• Résultat Global excédentaire:	+ 282 739,19 €
• Restes à réaliser (Dépenses) :	495 770,99 €
• Restes à réaliser (Recettes):	520 341,43 €
• Résultat définitif avec RAR :	+ 307 309,63 €

Ne prend pas part au vote : M. le Maire

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

-----

### **BUDGET BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS**

#### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

Monsieur SOUYRI est désigné Président de séance et présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le vote du budget primitif 2019, en date du 25 mars 2019,

Considérant le vote de la DM n°1 lors de la séance du 18 juillet 2019,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance avant le vote,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

• Résultat de fonctionnement :	- 15 998,38 €
• Résultat d'investissement :	+ 16 268,04 €
• Restes à réaliser (Dépenses) :	0 €
• Restes à réaliser (Recettes):	0 €
• Résultat Global excédentaire: :	+ 269,66 €

Ne prend pas part au vote : M. le Maire

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

-----

**BUDGET ABATTOIRS**  
**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

Monsieur SOUYRI est désigné Président de séance et présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le vote du budget primitif 2019 en date du 25 mars 2019

Considérant le vote de la DM n°1 lors de la séance du 18 juillet 2019,

Considérant le vote de la DM n°2 lors de la séance du 4 novembre 2019,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance avant le vote,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

• Résultat d'exploitation :	550 008,82 €
• Résultat d'investissement :	404 621,34 €
• Résultat Global excédentaire:	+ 954 630,16 €
• Restes à réaliser (Dépenses) :	603 093,25 €
• Restes à réaliser (Recettes):	136 094,00 €
• Résultat définitif avec RAR :	+ 487 630,91 €

M. IMBERT dénonce des heures supplémentaires qui ne sont pas payées à leur juste taux pour les salariés de l'abattoir, l'augmentation des accidents du travail et des conditions de travail anormales. Il affirme que les élus de l'opposition demandent une prime de 1 000 euros pour les salariés de l'abattoir vu l'excédent du budget.

Mme GASTO OUSTRIC confirme que les heures supplémentaires sont payées tous les mois et que les employés bénéficieront d'une prime Covid. Elle remercie ces mêmes employés pour leur travail difficile et explique que tous les excédents sont réinvestis dans le fonctionnement et les travaux.

Ne prend pas part au vote : M. le Maire

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

-----

M. le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

-----

**BUDGET PRINCIPAL –AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2019**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2019 pour le budget principal se décomposent de la façon suivante :

1° / section de fonctionnement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2019	2 160 711,60 €
-------------------------------------	----------------

2° / section d'investissement :

Résultat investissement cumulé 2019	- 1 877 972,41 €
Excédent des Restes à réaliser	24 570,44 €
Résultat investissement avec Restes à réaliser	- 1 853 401,97 €

Je vous propose de décider les affectations suivantes :

a) En réserves au compte 1068	1 853 401,97 €
b) En section de fonctionnement au R002	307 309,63 €

c) En section d'investissement au D 001 1 877 972,41 €

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

----

**BUDGET BÂTIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS  
AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2019**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2019 pour le budget bâtiments productifs de revenus se décomposent de la façon suivante :

1° / section de fonctionnement :

Résultat au 31 décembre 2019	- 15 998,38 €
------------------------------	---------------

2° / section d'investissement :

Résultat investissement cumulé 2019	16 268,04 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €

Il vous est proposé de décider les affectations suivantes :

Résultat reporté en fonctionnement au D002 : - 15 998,38 €

En investissement au R001 : 16 268,04 €

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

----

**BUDGET ABATTOIRS –AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2019**

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2019 pour la régie des abattoirs se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'exploitation:

Résultat cumulé au 31 décembre 2019	550 008,82 €
-------------------------------------	--------------

2° / section d'investissement :

Excédent investissement cumulé 2019	404 621,34 €
Déficit des restes à réaliser	466 999,25 €
Résultat investissement avec restes à réaliser	- 62 377,91 €

Je vous propose de décider les affectations suivantes :

a) En réserve au compte 1068 62 377,91 €

b) R002 487 630,91€

b) R001 404 621,34 €

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

----

**COMPLEXE AQUALUDIQUE  
AUTORISATION DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Afin de lancer la dernière tranche des travaux du complexe aqualudique concernant la réhabilitation de la piscine couverte, il convient d'actualiser l'autorisation programme crédits de paiement correspondante.

<b>AP/CP n°7</b>	<b>Dépenses TTC</b>	<b>Recettes</b>
Maîtrise d'oeuvre	8 010 000	
Subvention Europe		800 000
Subvention Etat		971 500
Subvention Région		500 000
Subvention Département		600 000
Fonds de concours Intercommunalité		180 000
Emprunt		1 600 000
FCTVA		1 313 000
Autofinancement		2 045 500
<b>TOTAL</b>	<b>8 010 000</b>	<b>8 010 000</b>

Crédits de paiements :

	<b>Dépenses</b>
CP 2017	1 063 671,89
CP 2018	2 770 588,30
CP 2019	1 095 461,38
CP 2020	1 589 621,08
CP 2021	1 490 657,35
<b>TOTAL</b>	<b>8 010 000,00</b>

Il vous est proposé

D'APPROUVER, la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Complexe Aqualudique

M. CAZES affirme que l'opposition est en désaccord sur les choix qui ont été faits par la municipalité au sujet de la réhabilitation de la piscine bien qu'entièrement d'accord sur la nécessité et la priorité de ce projet. Il regrette l'absence de choix d'énergie renouvelable et écologique ainsi que le choix du même lieu d'implantation de la structure, la non retenue d'un bassin olympique de 50 mètres. Il est d'accord sur les nouveaux aménagements.

M. le Maire répond que l'orientation des choix a été réalisée en collaboration avec les différents utilisateurs en mettant l'accent sur la pérennité de l'ouvrage avec une structure du bassin en inox.

M. HEUILLET précise qu'il s'agit du résultat de cinq ans de travail en collaboration avec les associations utilisatrices et souhaite engager les travaux le plus vite possible de manière à ouvrir le complexe rapidement.

Refusent de prendre part au vote : Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT, Corinne MARQUERIE, Yves CAZES

ADOPTE

-----

**COMPLEXE AQUALUDIQUE  
REHABILITATION PISCINE COUVERTE**

Monsieur HEUILLET présente le rapport suivant :

La Commune a lancé un marché public à procédure adaptée pour la réhabilitation de la piscine couverte. Ce marché comprend 10 lots.

Cette opération consiste en :

- la transformation du bassin existant 25 mètres x 10 mètres par un bassin en inox 25 mètres x 15 mètres. Ce nouveau bassin comprendra 2 couloirs supplémentaires comme le demandaient les utilisateurs.

- la reprise du revêtement du bassin d'apprentissage en résine.

- la création d'un SPA apportant une touche bien-être.

- la reprise intégrale de la couverture permettant d'installer de longues ouvertures vitrées côté sud, de réaliser l'acoustique du complexe et de traiter l'étanchéité extérieure.

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux disantes comme suit :

<b>LOT</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>MONTANT HT en Euros</b>
Lot 1	Gros Œuvre – Démolition – VRD – Espaces verts	<b>SAS GALLART BATI COMMINGES</b> 31210 MONTREJEAU	<b>399 000,00</b>
Lot 2	Charpente métallique – Serrurerie – Bardages	<b>TRINQUIER Agence NESTADOUR</b> 65290 LOUEY	<b>173 386,57</b>
Lot 3	Charpente bois – Couverture – Zinguerie – Habillage acoustique		
Lot 4	Menuiseries aluminium vitrées extérieures dôme et intérieures infirmerie	<b>SAS ENERGY MENUISERIES</b> 65420 IBOS	<b>114 965,00</b>
Lot 5	Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds - Peinture	<b>SARL OLIVEIRA ROGEL</b> 65150 ST LAURENT DE NESTE	<b>23 578,97</b>
Lot 6	Carrelage - Faïences	<b>SARL OLIVEIRA ROGEL</b> 65150 ST LAURENT DE NESTE	<b>51 010,16</b>
Lot 7	Electricité générale	<b>SPIE INDUSTRIE TERTIAIRE</b> 31800 LABARTHE INARD	<b>84 700,00</b>
Lot 8	Traitement d'air – Réseaux filtration	<b>AJS ENERGIE</b>	<b>424 367,27</b>

	bassin – Plomberie sanitaire - SPA	31100 TOULOUSE	
Lot 9	Piscine bassin sportif inox 25x15	<b>HSB France SAS</b> 95978 ROISSY CDG	<b>397 712,00</b>
Lot 10	Piscine bassin d'apprentissage résine 16x4.50	<b>CASTILLO</b> <b>RESINE</b> 31800 SAINT-GAUDENS	<b>17 623,00</b>

Total des 9 lots attribués : 1 686 342,97 euros HT.

Estimation du lot n°3 en cours d'attribution : 715 000 euros HT

Il vous est demandé de bien vouloir :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés et l'ensemble des pièces afférentes à la concrétisation de la présente.

M. CAZES demande des précisions techniques sur le dome de la piscine.

M. HEUILLET répond en affirmant qu'il sera rénové et indique que le choix d'un bassin de 50 mètres n'a pas été retenu en accord avec les utilisateurs de la piscine.

M. CAZES confirme que l'opposition votera pour.

ADOPTE

-----

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES COMMERÇANTS**

Mme GASTO OUSTRIC présente le rapport suivant :

Cette grave crise sanitaire frappe de plein fouet le tissu commercial de notre pays. Les commerces réouvrent progressivement et il convient de les soutenir fortement dans cette reprise.

Il vous est proposé dans ce cadre de verser une subvention exceptionnelle de 30 000 euros à l'Association des commerçants qui leur permettra de mettre en place immédiatement des actions qui favoriseront la fréquentation des commerces Saint-Gaudinois.

Ces actions font l'objet d'une convention de partenariat entre la commune et l'Association des commerçants. Cela concernera notamment la mise en place de bons d'achat à gagner dans les différents commerces.

Il vous est proposé :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 30 000 euros à l'Association Saint-Gaudens Commerces Plus.

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de financement correspondante.

M. IMBERT présente une demande de modification de la délibération n° 17 sous la forme suivante : « La grave crise sanitaire du COVID 19 frappe de plein fouet le tissu économique de notre pays. Les commerces et artisans réouvrent progressivement et il convient de les soutenir fortement dans cette reprise. Il vous est proposé dans ce cadre, de créer un fonds exceptionnel de bons d'achats pour les familles les plus modestes au bénéfice exclusif des commerçants et artisans de Saint-Gaudens ».

M. le Maire explique qu'après concertation avec l'association des commerçants la solution la plus rapide face à l'urgence était une aide sous la forme d'une subvention pour favoriser la reprise des commerces avec en prime la prochaine création d'un Office du Commerce et de l'Artisanat.

M. IMBERT, au nom du groupe minoritaire, n'est pas contre le principe mais aurait préféré une aide directe pour les commerçants et pour les habitants de Saint-Gaudens. Le groupe minoritaire se prononce pour.

Mme MARQUERIE met l'accent sur l'urgence sociale à Saint-Gaudens avec des familles en difficulté pour se nourrir et qu'il faudrait aider en priorité.

M. le Maire précise qu'il connaît les difficultés sociales rencontrées par certains Saint-Gaudinois en étant en relation avec les associations et rappelle que ces questions sont gérées avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

ADOPTE

-----

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme RAULET présente le rapport suivant :

Il est institué dans les communes une commission d'appel d'offres chargée d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée.

Cette commission est composée du Maire ou son représentant qui en est le président et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire est de droit président de la CAO.

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
- GUILLERMIN Joël	- LACOUZATTE Didier
- CAZES Josette	- GASTO-OUSTRIC Magali
- RIERA Evelyne	- ISASI Manuel
- SENAC Jean-François	- AGNES Jean-François
- LOUIS Yves	- MARQUERIE Corinne

ADOPTE

-----

M. le Maire, avant de passer à la question suivante, souhaite faire une proposition de création d'une commission des finances.

Mme MARQUERIE intervient pour demander la création de cette commission des finances suite au report du débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire propose d'installer la commission des finances sur la même configuration que l'année précédente, l'opposition acquiesce et cite les trois noms.

-----

### DESIGNATION MEMBRES COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, elles doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

La loi ne fixant pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée délibérante, chacune des tendances représentées devant disposer d'au moins un siège.

Le Maire et tous les Adjointes étant membres de droit,

Il vous est proposé de

DESIGNER six membres, soit trois du groupe majoritaire et trois du groupe minoritaire :

Commission des finances :

- DUCLOS Jean-Yves

- SOUYRI Jean-Luc
- GASTO-OUSTRIC Magali
- HEUILLET Eric
- RAULET Isabelle
- PINET Alain
- CAZES Josette
- GUILLERMIN Joël
- RIERA Evelyne
- SAFORCADA Pierre
- MALET Béatrice
- RICOUL Céline
- LACOUZATTE Didier
- IMBERT Frédéric
- FAUVERNIER Annabelle
- MARQUERIE Corinne

ADOPTE

-----

### **Mise en place du Campus connecté « Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées »**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets Campus connecté, lancé dans le cadre du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3), par les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Secrétariat général pour l'investissement et la Banque des Territoires ;

Considérant que l'appel à projets « Campus connecté » a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignements supérieurs labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes. Ces campus doivent ainsi permettre à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant leur réussite. L'Appel à Projets (AAP) Campus connecté s'associe à l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoires », porté par le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), pour permettre de créer et/ou soutenir financièrement des tiers lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

Considérant le dispositif mis en œuvre par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour accompagner le déploiement des campus connectés ;

Monsieur le Maire expose le travail d'élaboration de la candidature de la mairie de Saint-Gaudens à l'appel à projets Campus connecté. Ce projet, qui irrigue l'ensemble du Comminges et de ses partenaires, a été travaillé à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées, en lien étroit avec les 3 communautés de communes.

L'objectif est d'accueillir un campus connecté dès la rentrée 2020 au sein du lycée Bagatelle, qui dédiera 2 salles de formation équipées de matériels performants ainsi qu'un espace de vie pour le confort des apprenants.

De nombreux partenaires ont été associés à la préparation de la candidature et le seront tout au long de la démarche : lycée Bagatelle et Région Occitanie qui apportent leur concours au projet, université Toulouse III - Paul Sabatier, université partenaire du dispositif, Rectorat de Toulouse, établissements d'enseignement, acteurs de l'emploi et de la formation présents sur le Comminges,

chambres consulaires, entreprises locales particulièrement intéressées par ce dispositif utile à l'attractivité du territoire, à la montée en compétence des apprenants et au recrutement.

Campus connecté est un moyen de répondre à l'inégalité territoriale d'offre de formation supérieure à laquelle les jeunes commingeois sont confrontés, ainsi que la nécessité pour les entreprises de trouver les compétences nécessaires plus pérennes, grâce à leur recrutement en local.

L'objectif est de rendre le campus connecté opérationnel à la rentrée 2020 et d'assurer une progression du nombre d'apprenants inscrits sur les 5 années à venir :

- Année 1 : accueil de 10 apprenants et recrutement d'un tuteur ;
- Année 2 : 10 à 15 apprenants ;
- Année 3 : 15 à 20 apprenants ;
- Année 4 : 20 à 30 apprenants et recrutement d'un deuxième tuteur ;
- Année 5 : 35 à 40 apprenants.
- Année 6 et suivantes : stabilisation du dispositif autour de l'accueil et accompagnement de 40 apprenants, pérennisation et ancrage du campus connecté grâce à l'engagement financier du territoire (collectivités locales et entreprises).

L'appel à projets permet un soutien financier sur 5 ans au déploiement du campus connecté, qui vise à cofinancer le fonctionnement de ce dispositif, via notamment le recrutement d'un tuteur.

En complément, la Région Occitanie apporte un soutien financier à l'équipement des campus connectés : matériel informatique, mobiliers...

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet sur 5 ans. Le budget prévisionnel global du projet sur 5 ans s'élève à 561 500 € TTC.

Le consortium du projet est organisé autour de trois partenaires :

- La mairie de Saint-Gaudens, chef de file, qui porte l'ensemble des dépenses ;
- L'université Toulouse III – Paul Sabatier, qui assurera le pilotage du projet sur les 5 ans et percevra pour cela une subvention au titre du PIA de 50.000€ ;
- Le Rectorat de Toulouse (GIP-FCIP), qui portera le recrutement des tuteurs pour le compte de la mairie de Saint-Gaudens et percevra pour cela une subvention au titre du PIA de 225.000€ et le remboursement du reliquat (90.000€) par la mairie de Saint-Gaudens.

La Région Occitanie interviendra quant à elle à deux niveaux :

- En tant que co-financeur des dépenses d'équipement (matériel informatique et mobilier) : 50.000€ en 2020 et 30.500 € en 2023 ;
- En tant que propriétaire des locaux du lycée Bagatelle, elle y effectuera les travaux de rafraîchissement nécessaires à l'installation du campus connecté (30.000€).

Campus connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées	Montant global TTC (€) *	
<b>Financement</b>		
<b>Dépenses prévisionnelles totales</b>	561 500	
<b><i>Dont apports de la collectivité porteuse/ du groupement de collectivités</i></b>	151 000	
<b><i>Dont apports Région</i></b>	110 500	
<b><i>Dont financées par la subvention au titre du PIA</i></b>	300 000	
<b>Détail des dépenses</b>		
	<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Dont financement PIA</b>
<b>Dépenses de personnel</b>		
Pilotage du projet	50 000,00 €	50 000,00 €
Méthodologie, encadrement, orientation... (coachs, tuteurs...)	315 000,00 €	225 000,00 €

Prestations d'ingénierie et prestations techniques (maintenance) sur 5 ans	10 000,00 €	10 000,00 €
Autres (à détailler) : entretien des locaux dont ménage	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Dépenses d'équipements matériels et logiciels</b>		
Locaux	30 000,00 €	0,00 €
Matériels	55 000,00 €	0,00 €
Logiciels et ressources	10 000,00 €	10 000,00 €
Equipe ment vie étudiante en 2 fois	5 000,00 €	0,00 €
Ressources documentaires (livres, presse, abonnement...) sur 5 ans	6 500,00 €	0,00 €
Mobilier en 2 fois	60 000,00 €	0,00 €
<b>Frais généraux additionnels et d'exploitation supportés directement du fait du projet</b>		
Communication	10 000,00 €	0,00 €
fournitures sur 5 ans (feuilles, encre...)	5 000,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire détaille, sur la base de ce plan de financement global du projet, le reste à charge pour la mairie de Saint-Gaudens par année. Les principaux postes de dépenses se retrouvent en année 1, 4 et 5 (cf. tableau ci-dessous) :

- Année 1 (2020) : équipement d'un espace de travail et de l'espace de convivialité => mobilier, matériel informatique... Une attention particulière sera donnée à la qualité des installations mises en œuvre, en favorisant du mobilier en bois ;
- Année 4 (2023) : équipement d'un deuxième espace de travail et financement du recrutement d'un deuxième tuteur, pour accueillir plus de 20 apprenants
  - Année 5 (2024) : dépenses inhérentes au financement de deux tuteurs

Récapitulatif budgétaire en euros	Année 1 (€)	Année 2 (€)	Année 3 (€)	Année 4 (€)	Année 5 (€)	Total (€)
<b>Coût total du Projet</b>	155 000,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €	169 750,00 €	108 750,00 €	561 500,00 €
<b>Montant des cofinancements</b>	65 050,00 €	0,00 €	0,00 €	45 450,00 €	0,00 €	110 500,00 €
<b>Montant de la subvention PIA</b>	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	300 000,00 €
<b>part la subvention PIA / budget annuel</b>	38,71%	93,75%	93,75%	35,35%	55,17%	53,43%
<b>Autofinancement mairie de Saint-Gaudens</b>	29 950,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	64 300,00 €	48 750,00 €	151 000,00 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1**

d'approuver le déploiement à Saint-Gaudens d'un campus connecté et d'engager la commune dans l'appel à projets de l'Etat et le dispositif complémentaire porté par la Région Occitanie ;

**Article 2**

d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;

**Article 3**

de solliciter le concours financier de l'Etat sur 5 ans et de la Région en 2020 et 2023 pour mener à bien ce projet ;

**Article 4**

de mandater Monsieur Le Maire pour engager le déploiement de ce dispositif et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Mme MARQUERIE, au nom de l'opposition, soutient le projet mais doute de l'engagement du Pays de Comminges et des présidents des Communautés de Communes comme l'affirme M. le Maire. Elle interroge M. le Maire sur de nombreux points : labellisation, public visé, répartition géographique des étudiants, moyens d'information, capacité d'accueil et de sélection. Elle regrette que le Conseil d'administration n'ait pas eu le temps de traiter la question, que la MJC n'ait pas été associée à la réflexion. Elle s'interroge également sur le recrutement des tuteurs, les questions financières (charges entretien du Lycée, dotations de fonctionnement par rapport à l'intégration ou non des étudiants dans le nombre d'élèves, quelle répartition financière entre les collectivités locales).

M. le Maire répond que le développement du territoire et l'aboutissement de ce projet ne peuvent pas attendre le formalisme des réunions des conseils d'administration bien qu'il respecte ce type de procédure. Il regrette que Mme MARQUERIE, élue en 2008, n'ait pas été aussi regardante sur certains dossiers anciens très importants qui engageaient des fonds publics et qui ont été signés sans passer par une assemblée délibérante, ce qui est interdit. Il confirme qu'il y aura une réflexion sur les sujets évoqués et que l'opposition sera naturellement consultée. M. le Maire estime qu'il faut avancer sur ce type de dossier.

Mme FAUVERNIER rebondit sur les points évoqués par Mme MARQUERIE et insiste en disant que l'opposition est « à fond » derrière ce projet. Elle ne souhaite aucune méprise mais ne veut pas pour autant revenir sur les questions du passé et veut regarder vers l'avenir.

Mme FAUVERNIER demande à ce que soit noté sur le compte-rendu que les questions sont là pour garantir le bon fonctionnement du projet qui est primordial pour le territoire.

M. le Maire rappelle la volonté de la majorité d'avancer pour le territoire et cela en respectant la légalité, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

ADOPTE

----

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 21-22-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2122 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de toutes les décisions qu'il a prises, suite à la délégation qu'il a reçue le 24 avril 2014.

Pour la période du 5 novembre 2019 à ce jour, voici la liste des décisions :

135	Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	5.11.19
136	Contrat régisseur Mathilde MONTRIGNAC (150 €)	5.11.19
137	Convention APAVE vérification poteaux électriques Stade Jules Ribet (750 €)	6.11.19
138	Contrat location appartement 8 rue Résidence (332,64 €/mois)	8.11.19
139	Contrat régisseur Maël CAZENEUVE (150 €)	12.11.19

140	Contrat régisseur Gille CANDOTTO (150 €)	12.11.19
141	Contrat régisseur Laurent MIFSUD (250 €)	12.11.19
142	Contrat régisseur Vincent MARIE (250 €)	12.11.19
143	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (150 €)	12.11.19
144	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (300 €)	12.11.19
145	Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	12.11.19
146	Contrat régisseur Didier BORIE (150 €)	12.11.19
147	Contrat assistant son Philippe MARCHADIER (150 €)	14.11.19
148	Contrat régisseur Mathilde MONTRIGNAC (150 €)	20.11.19
149	Contrat régisseur Vincent MARIE (150 €)	20.11.19
150	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (150 €)	20.11.19
151	Contrat régisseur Didier BORIE (150 €)	20.11.19
152	Contrat régisseur Yannick SAGNIER (150 €)	20.11.19
153	Contrat régisseur Guilhem RIVALS (150 €)	21.11.19
154	Contrat culture Groupe Anamorphose (3 440 €)	26.11.19
155	Contrat régisseur lumière Gilles CANDOTTO (150 €)	27.11.19
156	Contrat location appartement 20 boulevard Carnot	02.12.19
157	Contrat régisseur Didier BORIE (100 €)	02.12.19
158	Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	04.12.19
159	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	04.12.19
160	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	04.12.19
161	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	04.12.19
162	Contrat régisseur Didier BORIE (205 €)	04.12.19
163	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (150 €)	05.12.19
164	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (100 €)	09.12.19
165	Eclairage Boulodrome extérieur (part communale 41 893 €)	12.12.19
166	Contrat engagement Sophie PLAWCZYK (100 €)	12.12.19
167	Contrat régisseur Didier BORIE (150 €)	17.12.19
168	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (100 €)	17.12.19
169	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	18.12.19
170	Contrat régisseur Didier BORIE (300 €)	18.12.19
171	Contrat régisseur Maël CAZANEUVE (150 €)	20.12.19
172	MAPA-Système anesthésie porcs et ovins Abattoir (37 395 €)	23.12.19

#### DECISIONS ADMINISTRATIVES ANNEE 2020

1	Contrat régisseur lumière Vincent MARIE (100 €)	7.1.20
2	Contrat Marie-Laure MARAVAL (réunions comité scientifique musée)	8.1.20

3	Contrat Stéphane PIQUES (réunions comité scientifique musée)	8.1.20
4	Contrat Marie-Germaine BEAUX-LAFFON (réunions comité scientifique musée)	8.1.20
5	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (150 €)	13.1.20
6	Contrat de maintenance système vidéo protection (12 000 €/an)	13.1.20
7	Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	14.1.20
8	Bail logement 18 rue Résidence (339,95 €/mois)	15.1.20
9	Convention Festival de Jazz (27 073 €)	20.1.20
10	Contrat culture Association Art En Ciel (10 620 €)	20.1.20
11	Contrat culture Les Astronambules (7 118 €)	20.1.20
12	Contrat régisseur Didier BORIE (200 €)	23.1.20
13	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	23.1.20
14	Contrat culture Association Bayreuth Silence Miranda (16 835,14 €)	23.1.20
15	Contrat culture Compagnie Chaliwaké (4 948,95 €)	23.1.20
16	Contrat régisseur Laurent MIFSUD (150 €)	28.1.20
17	Contrat habilleuse Sophie PLAWCZYK (150 €)	28.1.20
18	Contrat culture ADA Productions (8 266,58 €)	29.1.20
19	Convention location Etal n° 8 Boucherie Halle Gourmande (350 €/mois)	29.1.20
20	Convention mise à disposition de matériel Etal n° 8 Boucherie (250 €/mois)	29.1.20
21	Contrat régisseur Didier BORIE (450 €)	31.1.20
22	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	31.1.20
23	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	31.1.20
24	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (150 €)	31.1.20
25	Route d'Occitanie Départ étape (11 750 €)	5.2.20
26	Convention d'honoraires protection fonctionnelle agent (1 111 €)	6.2.20
27	Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	13.2.20
28	Contrat régisseur Yarol STUBER-PONSOT (350 €)	13.2.20
29	Acquisition de matériel, mobilier et vitrines de l'étal boucherie Halle Gourmande (15 000 €)	19.2.20
30	Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX 150 €)	2.3.20
31	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	2.3.20
32	Contrat régisseur Vincent MARIE (350 €)	2.3.20
33	Contrat régisseur Maël CAZENEUVE (350 €)	2.3.20
34	Contrat habilleuse Sophie PLAWCZYK (150 €)	2.3.20
35	Contrat régisseur Gilles CANDOTTO (150 €)	3.3.20
36	Contrat régisseur Yarol STUBER-PONSOT (150 €)	3.3.20
37	Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	9.3.20
38	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	9.3.20

39	Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	11.3.20
40	Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	11.3.20
41	Contrat régisseur Laurent MIFSUD (150 €)	11.3.20
42	Travaux Halle Gourmande (50 633,28 € HT)	17.3.20
43	Renouvellement ligne trésorerie (750 000 €)	15.4.20
44	Convention de relogement d'urgence (Mrs. MATHIS et CHARLES)	12.5.20

## ADOPTE

M. LOUIS note un volontarisme pour faire aboutir certains dossiers et souhaite qu'il en soit de même suite à une demande du 9 mai demandant la création d'une commission de suivi sur les écoles (observation et vigilance sur les mesures prises et à prendre), l'opposition proposant sa contribution. Il déplore une réponse tardive en date du 15 mai précisant l'impossibilité de se réunir c'est pourquoi l'opposition demande à nouveau l'installation de cette commission de vigilance composée de plusieurs membres (Inspecteur, directeurs, parents d'élèves, élus etc..). Il attend la position de M. le Maire sur cette question.

M. le Maire affirme qu'il fait en sorte de répondre le plus rapidement possible et précise que le conseil municipal étant aujourd'hui en place il pourra se réunir pour discuter de la création de nouvelles commissions.

M. LOUIS prend acte de la création rapide de cette commission, M. le Maire précisant que l'opposition aura d'abord une réponse.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Secrétaire,

Le Maire,